

DANGER! ARNAQUE FISCALE



RFFA 2x NON

DANGER! ARNAQUE FISCALE

RFFA 2x NON

(RFFA: RÉFORME DE LA FISCALITÉ ET DU FINANCEMENT DE L'AVS)

Des cadeaux pour une poignée d'actionnaires, l'addition pour la majorité de la population!

La Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) est la nouvelle version de la troisième réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises (RIE 3) rejetée par 60% des votant·e·s le 12 février 2017. Le 19 mai, nous voterons en même temps sur la réforme fédérale (RFFA) et sur son application cantonale dans la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM). C'est donc un double NON qu'il faudra glisser dans l'urne!

Comme la RIE 3, ce nouveau projet supprime les statuts spéciaux qui permettent aux multinationales de payer très peu d'impôts. Mais, en même temps, il réduit massivement l'imposition des entreprises qui réalisent des bénéfices.

Le coût de cette réforme pour les caisses publiques est estimé par les autorités fédérales à 2,1 milliards de francs. Pour sa part, une étude réalisée à l'Université de Lausanne prévoit plutôt des pertes de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs, soit plus que les dépenses fédérales en matière d'assurance invalidité.

Et c'est pour éviter la déconvenue du 12 février 2017 que la RFFA est accompagnée d'un volet dit « social » qui devrait permettre de reverser à l'AVS quelques 2 milliards de francs.

C'est par l'augmentation des prélèvements sur les salaires, par la TVA et par la hausse de la contribution fédérale que cette dite « compensation sociale » serait financée.

Ce sont donc les salarié·e·s, les consommateur·trices et les contribuables qui paieraient, pas les grandes entreprises et les actionnaires bénéficiaires de baisses d'impôts qui se chiffrent en milliards... et ceci sans qu'aucun engagement ne soit pris de ne pas relever l'âge de la retraite des femmes. Pire, alors que l'augmentation à 65 ans est déjà prévue par le projet AVS21 du Conseil fédéral, l'Union patronale suisse voudrait carrément mettre l'AVS à 67 ans pour toutes et tous!

C'est un marché de dupes : une arnaque!

Ce n'est pas un compromis, c'est un vol!

420 millions de pertes prévues pour le canton de Genève

La version cantonale de la RFFA réduit massivement l'impôt sur les bénéficiaires des entreprises, passant de 24,2% à 13,99%. Cette baisse – de plus de 42%! – aura un coût pour le Canton et les communes. Estimées à 186 millions pour la première année, les pertes de recettes fiscales du Canton dépasseront les 420 millions dès la cinquième année après l'entrée en vigueur de la RFFA!

Les communes saignées à blanc

Les prévisions officielles anticipent une diminution des rentrées fiscales de l'ordre de 10% pour les communes en moyenne, certaines étant promises à des pertes d'impôts de plus de 25%!

Ainsi privés de ressources, Canton et communes finiront inmanquablement par couper dans les prestations à la population et dans les investissements... ou devront augmenter les impôts des personnes physiques, comme dans le Canton de Vaud!

Dans le Canton de Vaud, les cadeaux fiscaux aux actionnaires entraînent hausses d'impôts pour la population et baisses de prestations...

Vous avez dit « compensation »?

Afin de rendre moins indigeste le cadeau fait aux actionnaires, le parlement genevois l'a accompagné d'un projet d'élargissement du nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance maladie. C'est le contreprojet à l'initiative 170 «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu». Sauf que, une fois encore, ce ne sont pas les bénéficiaires des baisses d'impôts qui passeront à la caisse pour financer cette prétendue «compensation sociale» mais la majorité de la population par le biais des impôts ou des coupes dans d'autres prestations.

Refusons le chantage: OUI aux subsides maladie, NON aux cadeaux aux actionnaires!

Contrairement à la RFFA fédérale, la «compensation sociale» n'est pas conditionnée par l'acceptation de la baisse du taux d'imposition. Le projet peut donc être accepté toute en refusant l'arnaque fiscale. Il ne faut dès lors surtout pas priver l'Etat de centaines de millions par an qui seront plus que jamais nécessaires.

À Nyon, les effets de la baisse massive de l'imposition des bénéficiaires que le Canton de Vaud applique depuis le 1^{er} janvier ne se sont pas fait attendre. Pour faire face à ses engagements, la commune a voulu augmenter les impôts des personnes physiques. Et comme la population a refusé, ce sont ses dépenses publiques que Nyon va réduire.

Cela prouve que c'est toujours la majorité de la population qui finit par compenser les cadeaux faits aux riches: soit en payant plus d'impôts, soit en renonçant à certaines prestations!

Priver l'Etat des moyens d'investir ?

Le creusement de la dette et la diminution des recettes fiscales vont contraindre l'État à réduire également les investissements pour les travaux d'infrastructures et d'utilité publique. En conséquence :

- des emplois vont disparaître
- les effets induits pour l'économie locale (PME, commerces, etc.) vont être réduits
- les édifices publics, les routes, les voies de tram seront moins bien entretenues
- la rénovation de certains bâtiments scolaires risque d'être reportée
- des diminutions des commandes publiques vitales pour les PME, etc.

C'est le travail qui crée les richesses, pas les actionnaires !

Les bénéfices des entreprises sont d'abord le fruit du travail des gens. L'impôt sur les bénéfices est l'outil de la redistribution de la richesse produite, sous la forme de prestations publiques et d'infrastructures essentielles pour le fonctionnement de la société.

Baisser l'imposition des bénéficiaires, c'est permettre l'accaparement accru par les détenteurs des capitaux des richesses produites par celles et ceux qui travaillent. C'est aussi réduire la capacité de redistribution de l'Etat, et donc accroître les inégalités.

**LE 19 MAI,
VOTEZ CONTRE LA
CASSE SOCIALE!**

Le 19 mai, nous ne voterons pas seulement sur la réforme RFFA fédérale et sur son application cantonale, mais sur plusieurs autres objets importants, notamment les horaires des magasins (LHOM), mais aussi la caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG), ou encore l'augmentation des subsides d'assurance maladie (IN 170).

Nous vous invitons à voter ainsi :

Objets fédéraux

Objet n°1: Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA)

NON

Objets cantonaux

Objet n°1: CPEG
loi 12228 (loi 1)

OUI

Objet n°3: CPEG
Question subsidiaire

LOI 1

Objet n°4: Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)

NON

Objet n°5: Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (RFFA cantonale)

NON

Objet n°7: Initiative 170
« Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu »

OUI

Objet n°9:
Question subsidiaire pour départager l'IN 170 et le contreprojet

IN

La population subira les conséquences

Puisque la contribution des plus riches au bien commun va baisser massivement, c'est la majorité de la population qui sera pénalisée: les salarié-e-s, les bénéficiaires de prestations publiques, les contribuables et les petites entreprises locales qui profitent directement ou indirectement des investissements publics.

Les prestations vont baisser, les services publics se dégrader et les investissements d'utilité publique diminuer! Les milliards partis dans la poche des actionnaires manqueront pour financer la formation, la santé, les soins, les infrastructures, etc. Les collectivités publiques ne pourront plus répondre aux attentes d'une population qui augmente, vieillit et se précarise.

La Suisse sera soumise à une cure d'austérité brutale:

- des suppressions de postes dans les services utiles à la population
- la diminution des places de travail et d'apprentissage dans les collectivités publiques
- des reports de charges publiques sur le dos des femmes: garde d'enfants, soins aux proches, etc.
- des hôpitaux plus chers et une sécurité encore davantage privatisée
- une réduction de l'offre de transports publics et des augmentations de tarifs
- la diminution des aides directes aux personnes les plus fragiles
- des attaques contre les conditions de travail dans les services publics
- des augmentations des taxes et émoluments perçus par l'Etat
- des coupes dans les subventions à la culture, aux sports, etc.

4

MILLIARDS

DE PERTES FISCALES
AU NIVEAU SUISSE

420

MILLIONS PAR AN

EN MOINS DÈS 2023 DANS LES
CAISSES DU CANTON DE GENÈVE

jusqu'à

- 25%

DE RECETTES FISCALES

POUR LES COMMUNES
DU CANTON DE GENÈVE

Ils ont tout faux !

Réponses aux arguments mensongers des partisans de la RFFA

1. Cette réforme est inévitable **FAUX**

Supprimer les statuts spéciaux pour les sociétés étrangères est certes indispensable. Mais certainement pas la généralisation des cadeaux fiscaux aux actionnaires et aux grosses entreprises.

2. Si on ne baisse pas leurs impôts, les entreprises partiront **FAUX**

La Suisse est au 1^{er} rang mondial en matière d'attractivité depuis 10 ans, avec des taux d'imposition parmi les plus bas d'Europe. Les multinationales ont beaucoup de raisons de rester en Suisse : charges sociales et TVA très basses, formation du personnel, infrastructures, sécurité, hôpitaux de qualité. Faut-il priver l'Etat des moyens qui lui permettent d'assurer ces conditions cadres ?

3. Cette réforme va stimuler l'économie et créer des emplois **FAUX**

Les baisses d'impôt ne stimulent pas l'économie. La RFFA n'oblige pas les patrons à réinvestir ne fût-ce qu'une partie des sommes économisées. D'ailleurs, plusieurs entreprises qui vont pourtant bénéficier de la réforme, annoncent déjà des licenciements ! En revanche, en limitant les ressources publiques, les baisses d'impôts empêchent les investissements et le développement des services à la population. Or, l'Etat est le plus grand créateur d'emplois en Suisse.

4. Les pertes seront supportables et limitées **FAUX**

Le Conseil fédéral estime les pertes à 2,1 milliards de francs. Mais lors de la RIE 2 acceptée

en 2008, les pertes ont été 10 fois plus élevées que les prévisions ! Une étude menée à l'Université de Lausanne parle, pour RFFA, de pertes comprises entre 4 et 5 milliards : soit deux fois plus que ce que prétend le Conseil fédéral !

6. RFFA rétablit une imposition juste entre les entreprises **FAUX**

RFFA remplace une inégalité entre sociétés suisses et étrangères par une inégalité entre PME et grosses entreprises. Celles-ci feront valoir de nouvelles astuces fiscales pour ne presque plus payer d'impôts, alors que les PME n'auront pas de baisses d'impôts, mais auront des taxes supplémentaires.

7. Cette réforme est raisonnable et équilibrée **FAUX**

Permettre des déductions allant jusqu'à 70 % des bénéfiques, n'a rien de « raisonnable ». Des pertes à hauteur de plusieurs milliards, c'est tout sauf « équilibré » ! Cette réforme déséquilibre les contributions des grosses entreprises face aux petites et met en crise les budgets des collectivités publiques.

8. RFFA assure l'avenir de l'AVS **FAUX**

D'après le Conseil fédéral, le financement additionnel de l'AVS prévu par RFFA ne mettrait les finances de l'AVS à l'abri que jusqu'en 2025, soit demain. De plus, l'acceptation de la RFFA ne changera rien au projet de ce même Conseil fédéral et de la droite de relever l'âge de la retraite des femmes avec AVS21 !

Comité 2xNON à RFFA

Association des Jeunes Engagés (AJE) · Association de Lutte contre les Injustices et la Précarité (ALCIP) · Attac Avenir social Genève · AVIVO · Cartel Intersyndical de la fonction publique · CGAS (Communauté Genevoise d'Action Syndicale) · CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant-e-s) · DAL · Ensemble à Gauche Jeunesse Socialiste · Les Jeunes Verts genevois · MPF (Mouvement Populaire des Familles) · Parti du Travail Parti socialiste genevois · SIT · Société Pédagogique Genevoise (SPG) · solidaritéS · UNIA Genève · Les Verts genevois...

Comité 2xNON à RFFA · c/o CGAS · 6, rue des Terreaux-du-Temple · 1201 Genève
Soutenez-nous : CCP 17-753619-5 — Mention 2xNON à RFFA